

23 jan 2026 -17:52

Les Affaires étrangères et la Justice signent avec le Cambodge un accord offrant une possibilité de transfert aux détenus

De nombreux Belges se retrouvent chaque année en prison à l'étranger. Ils sont alors souvent privés du soutien familial et amical, et du cadre nécessaire pour une bonne réinsertion dans la société une fois leur peine purgée.

De nombreux Belges se retrouvent chaque année en prison à l'étranger. Ils sont alors souvent privés du soutien familial et amical, et du cadre nécessaire pour une bonne réinsertion dans la société une fois leur peine purgée.

C'est dans cet objectif que le SPF Affaires étrangères, Affaires européennes et Coopération au développement fournit de larges efforts diplomatiques pour amener les autorités de plusieurs pays autour de la table des négociations afin de signer des accords bilatéraux en matière de transfèrement de détenus. Le SPF Affaires étrangères collabore pour cela étroitement avec le SPF Justice.

Nous sommes dès lors heureux d'annoncer que ces efforts ont abouti avec le Cambodge. Ce 23 janvier 2026, l'Ambassadeur de Belgique en Thaïlande, compétent pour la Cambodge, s'est rendu à Phnom Penh et y a signé, au nom de la Belgique, avec le ministre cambodgien de la Justice, le Traité entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Cambodge sur le transfèrement des personnes condamnées.

Ce Traité permettra enfin aux détenus belges au Cambodge et aux détenus cambodgiens en Belgique de pouvoir, avec l'accord des deux Etats concernés, purger leur peine dans leur Etat d'origine. Cette possibilité offerte aux détenus leur permet non seulement de se rapprocher de leurs proches afin de bénéficier de leur soutien au long de leur détention - ce qui est pratiquement impossible dans le cas d'une détention dans un pays aussi éloigné que le Cambodge - mais également de mieux préparer leur réinsertion dans la société dont ils sont issus.

« À la Justice, nous surveillons la situation des compatriotes qui purgent une peine de prison à l'étranger ou qui doivent traiter avec la Justice. Il est souvent très difficile et contraignant pour les membres de la famille et les connaissances d'obtenir des informations et de maintenir des contacts. L'accord qui est actuellement conclu avec le Cambodge aidera à lever les obstacles et contribuera également à une meilleure coopération entre les deux pays », a déclaré la ministre de la Justice Annelies Verlinden.

Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement, Maxime Prévot, ajoute : « Je suis heureux que les intenses négociations diplomatiques portent leurs fruits. Grâce à ce traité, nous franchissons une nouvelle étape dans nos relations avec le Cambodge. En même temps, la finalisation de ce traité démontre une fois de plus le rôle fondamental que jouent les Affaires étrangères dans la défense de nos compatriotes à l'étranger. »

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Pierre Steverlynck
Porte-parole
+32 2 501 87 16
+32 471 44 06 04
pierre.steverlynck@diplobel.fed.be

David Jordens
Porte-parole
+32 2 501 80 50
+32 477 40 32 12
david.jordens@diplobel.fed.be

Florinda Baleci
Porte-parole
+32 2 501 84 29
+32 478 92 09 37
florinda.baleci@diplobel.fed.be